

Rentrée 2015/2016

Pour la rentrée scolaire 2015, Inscrivez-vous en ligne sur le site www.ardeche.fr/Transports
(Merci de lire la notice explicative avant toute inscription)

Ouverture du site : mardi 2 juin 2015

Suis-je concerné ?

⇒ Oui, si vous habitez en Ardèche.

Comment m'inscrire ?

⇒ Grâce à un accès internet et une adresse mail. Connectez-vous sur www.ardeche.fr/Transports/scolaires-inscriptions-en-ligne ou depuis la page d'accueil dans « coup de pouce, les services en ligne du conseil général ».

⇒ Vous bénéficiez déjà des transports scolaires : vous recevez un mail au début du mois de juin 2014 concernant les inscriptions en ligne. Inscrivez-vous en cliquant sur l'onglet « renouvellement » de la page « inscriptions en ligne ».

⇒ Vous êtes un nouvel utilisateur des transports : cliquez sur l'onglet « nouvelle demande » de la page « inscriptions en ligne ». Un identifiant vous sera attribué et vous devrez créer votre mot de passe.

Comment régler ma participation aux transports ?

⇒ Le paiement de 90 euros par enfant s'effectue par carte bleue, sur un site sécurisé (Attention : pour une inscription reçue **APRES LE 31 AOÛT 2014** à la Direction des Transports : une majoration de 20 € de frais de traitement de dossier par enfant inscrit sera appliquée soit 90 € de participation familiale + 20 € de majoration).

Je suis exonéré de la participation. Puis-je m'inscrire en ligne ?

⇒ Oui ! Si votre quotient familial est inférieur ou égal à 600 €, cochez la case « exonération CAF ou MSA ». N'oubliez pas de nous envoyer (*) le justificatif papier établi pour l'année 2015 (entre janvier et juillet), accompagné du mail (à imprimer) confirmant votre inscription. Dès réception, nous vérifierons votre demande.

La gratuité des transports est maintenue à partir du 4^e enfant transporté

Pour les familles ayant réglé 3 participations familiales pour 3 enfants scolarisés en primaire et secondaire, le 4^{ème} et 5^{ème} enfant peut bénéficier de la gratuité. Une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'Etablissement scolaire des autres enfants scolarisé doit être jointe à la demande de transport.

En cas de garde alternée, comment faire ?

- ⇒ Si les deux parents habitent en Ardèche, vous pouvez saisir un double trajet. Lors de votre demande en ligne, les documents justificatifs à fournir vous seront indiqués.

En cas de problème lors de ma saisie en ligne, que faire ?

- ⇒ **Consulter la Foire aux questions sur le site :**

www.ardeche.fr/Transports/Scolaires-inscriptions en ligne

- ⇒ **Contactez-nous :**

(Formulaire contact sur www.ardeche.fr/Transports/Contacts)

(* Conseil général de l'Ardèche Service transports

BP 737-07007 PRIVAS CEDEX

Tel : 09 69 39 07 07 (appel non surtaxé)

Fax : 04 75 66 97 62

A la rentrée, aurai-je un titre de transport ?

- ⇒ Oui ! Dès la validation de votre demande sur ardeche.fr, imprimez votre coupon provisoire en cliquant sur l'onglet « suivi en ligne/éditer un coupon provisoire ».

Je n'ai pas d'adresse mail... Que faire ?

- ⇒ Vous pouvez télécharger l'imprimé papier qui se trouve sur le site ardeche.fr, rubrique « transports/scolaires-inscriptions en ligne. » Remplissez-le et rendez-vous dans une perception ardéchoise pour régler votre participation et obtenir le visa. Ou plus simple : créez-vous une adresse mail !

Vos TOP AVANTAGES

- Je peux m'inscrire en 24 Heures sur 24, 7 jours sur 7...
- Je n'ai plus à me déplacer dans les trésoreries pour payer mon forfait.
- J'imprime chez moi le coupon provisoire de transport utilisable dès la rentrée, en attendant ma carte de transport remise par mon établissement scolaire.